



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-130

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Dreux : approbation de la convention
et mise en place des objectifs
(Action coeur de ville)**

8.51

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	9
Votants	37

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés

André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, la Ville de Dreux déploie une stratégie d'intervention globale en vue de redynamiser son centre-ville. Dans cet objectif de revitalisation du territoire, la ville de Dreux mène avec l'aide de la Société Publique Locale (SPL), des campagnes de rénovation de façades et des rénovations de logements avec le soutien d'Action Logement dans une logique de sobriété foncière afin de contenir l'étalement urbain. En effet, la ville de Dreux et l'Agglo du Pays de Dreux sont labellisées « Territoires pilotes de la sobriété foncière » (TPSF) depuis 2021 et se sont engagées à mener des politiques de sobriété foncière.

Dans la continuité de ces actions, la Ville de Dreux a réalisé une étude pré-opérationnelle visant à établir un diagnostic et un état des besoins d'amélioration de l'habitat. Cette étude a révélé des enjeux importants en termes d'habitat dégradé, de logements vacants, de copropriété et d'adaptation des logements. La Ville de Dreux et ses partenaires, l'ANAH, Action Logement Services, la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'allocations familiales ont défini une stratégie d'intervention dont les objectifs principaux visent à :

- Traiter les copropriétés en situation de fragilité potentielle ou avérée ;
- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Remettre sur le marché les logements vacants de longue date.

Cette convention définit notamment pour chacun des volets d'intervention retenus ; les objectifs visés, la participation financière de la commune et les subventions qui peuvent être allouées.

Les objectifs quantitatifs prévisionnels globaux pour cette première OPAH-RU sont évalués à 161 logements sur 5 ans, tous accompagnés par la ville et l'ANAH, répartis comme suit :

- 49 logements occupés par leur propriétaire, y compris les nouveaux propriétaires accédants,
- 72 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
- 40 logements inclus dans 6 copropriétés environ et dont les projets concernent l'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble, selon les préconisations d'un audit énergétique.

Ces interventions visent à donner lieu à un volume d'environ 108 projets et à la résorption d'environ 45 logements vacants. Ce projet de convention a reçu un avis favorable en Commission Locale de l'Habitat (CLAH) le 30 juin 2023.

Un suivi-animation de cette OPAH-RU sera lancé en vue de faire vivre ce dispositif pendant les 5 prochaines années comme prévu dans la convention OPAH-RU.

Ainsi, ce programme complète le dispositif d'action logement et de la ville qui a permis de réhabiliter 87 logements en 5 ans.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 11 abstentions : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI (pouvoir à M. ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

- Émet un avis favorable à la convention OPAH-RU,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces y afférentes.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 16 octobre 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-130-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023